

# La 83e assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **77 (1968)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La 83e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse

*Organisée sous les auspices de la Section d'Unterwald, la 83e assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse a tenu ses assises à Engelberg, les 25 et 26 mai 1968.*

*Plus de 300 participants: membres d'honneur, membres du Conseil de Direction, délégués des sections et des institutions auxiliaires, représentants des autorités, des organisations Croix-Rouge internationales et d'organisations amies, ont assisté à cette assemblée qui marquait le changement de la présidence de notre institution. La partie administrative qui débuta le samedi à 16 h 15 comporta comme de coutume l'approbation du rapport et des comptes annuels pour 1967 et celle du budget 1968 que M. H.-B. Gamper, trésorier général, commenta dans leurs grandes lignes. Rapport d'activité, comptes et budget furent adoptés à l'unanimité, de même que fut adopté sans opposition le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 4 février 1968, à Berne. La section de Zoug a été élue membre de la Commission de contrôle de gestion en remplacement de la section d'Aarau arrivée au terme de son mandat de trois ans.*

J'ai, Monsieur le Président, l'agréable devoir de vous exprimer la reconnaissance de l'assemblée des délégués, des sections et des institutions auxiliaires, du Conseil de direction, du Comité central, enfin et aussi des fidèles collaborateurs permanents de la Croix-Rouge suisse.

Permettez-moi de joindre à ces remerciements un hommage à la personne qui, tout en restant dans l'ombre, vous a suivi avec attention et affection, vous a soutenu avec calme et intérêt, non sans s'inquiéter de votre santé, épouse fidèle et dévouée, si pleine de tact: Madame von Albertini.

A supposer que je cède à la mode actuelle de la statistique et que je résume en chiffres le nombre des séances du Comité central, des préparations de ces séances, des réunions de commissions auxquelles vous avez assisté, des lettres que vous avez signées, des appels téléphoniques, des exposés que vous avez dû présenter, des textes que vous avez rédigés, des visites, des voyages,

des congrès et simplement des entretiens personnels, des démarches et rendez-vous, des études et des méditations sur les problèmes qui vous étaient posés Monsieur le Président, j'arriverais à des totaux impressionnants. Ce ne fut certes pas une période de 14 ans de loisirs; ce fut, au contraire, et particulièrement ces deux dernières années, un travail, un accaparement quotidiens, pour ne pas dire de tous les instants.

Et tout cela s'est passé sans heurts graves, si l'on fait exception des difficultés récentes qui, à mon avis, ne doivent être que passagères et que le temps effacera, car tout porte à croire que l'idéal Croix-Rouge et la bonne volonté dont sont animés les membres de notre grande et puissante association finiront par triompher, en présence des tâches qui doivent être accomplies et de ce qu'on attend de nous tous.

Nous vivons une période de révolution. Notre pays peut certainement l'assimiler, la dominer, grâce à la compréhension de tous et par le fait

que les élites, dont vous êtes, ont anticipé et ont été prévoyantes dans beaucoup de domaines. La Croix-Rouge suisse, depuis la dernière guerre, a nettement évolué; elle a étendu son champ d'activité; elle a réalisé des œuvres dont nous pouvons nous réjouir, voire même nous enorgueillir, si nous n'étions pas trop modestes. Elle n'est ni sclérosée, ni atteinte de lassitude. J'en veux pour preuve l'aménagement de Varazze, ce centre de loisirs et de rencontres pour les jeunes; la remarquable construction du dépôt de matériel de Wabern et de ses installations si modernes; la reconstruction et l'agrandissement des grandes écoles et cliniques du Lindenhof, à Berne, et de La Source, à Lausanne; l'évolution considérable, mais satisfaisante, de l'organisation des soins infirmiers, y compris celle des écoles supérieures; enfin, l'agrandissement et la réorganisation du Laboratoire central de Berne, qui est un modèle du genre. Son rôle dans le domaine de la thérapeutique,

## L'adieu du Président sortant

Au programme de cette première partie de l'Assemblée figurait en outre l'allocution d'adieu du Président sortant de la CRS, M. le Prof. A. von Albertini. Nos lecteurs trouveront dans ce numéro le texte de cette allocution dans le cadre de laquelle le Président rappela, non sans émotion, les principaux événements ayant marqué son mandat de 14 ans.

## La 83e Assemblée ordinaire des délégués nomme M. le Professeur A. von Albertini, membre d'honneur de la Croix-Rouge suisse

Monsieur Marc Maison, vice-président de la Croix-Rouge suisse, prend ici la parole:

de même que dans celui de la recherche scientifique, est devenu indispensable à notre pays et sa réputation s'étend partout dans le monde.

Si je jette un regard sur les institutions internationales de la Croix-Rouge, je constate, Monsieur le Président, que les relations de notre Société avec le CICR et avec la Ligue internationale des Croix-Rouges, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil-Rouges se sont affermies et affirmées. Il en va de même — sans oublier les autorités communales et cantonales — de nos rapports avec les autorités fédérales, qui nous ont marqué fréquemment leur confiance en nous chargeant de missions importantes, principalement à l'étranger: au Yémen, au Congo, au Vietnam du Sud et au Vietnam du Nord pour ne citer que les plus importantes de nos interventions récentes.

Et je n'aurais garde d'omettre, l'intérêt que vous avez constamment porté au Service de la Croix-Rouge destiné à parfaire le service sanitaire de l'armée.

Tout cela s'est passé sans difficulté grave parce que vous avez tenu à étudier, à examiner méticuleusement, scientifiquement ce qui allait être entrepris. Il vous est arrivé souvent

de mener personnellement et dans le détail des enquêtes, lorsque vous aviez des hésitations sur les décisions à prendre.

Quant au Comité central, il s'en est rendu compte au cours des nombreuses séances qu'il a tenues: vous avez non seulement démontré vos connaissances et votre savoir-faire, mais encore votre degré de résistance, en présidant sans désespérer des séances qui duraient près de six heures avec, au plus, un arrêt d'une heure avant la séance de relevée.

Une innovation et une création marqueront sur le plan international votre collaboration avec les conseils des institutions de la Croix-Rouge. Elles correspondent à la haute opinion que vous avez de l'importance morale de la Croix-Rouge et de l'influence qu'elle peut avoir dans le monde, en raison notamment des conventions internationales. Vous vous rendiez compte, à l'époque des armes nucléaires, que la Croix-Rouge doit contribuer au maintien de la paix. C'est pourquoi, déjà en 1961, à Prague, vous avez obtenu du Conseil des gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge que la devise «Inter Arma Caritas» soit complétée par l'adjonction du prin-

cipe «Per humanitatem ad pacem». Dès lors, ce principe nouveau est devenu un impératif pour toutes les sociétés nationales.

Et, suite logique de cette préoccupation de votre éthique, vous avez insisté dernièrement pour que les sections orientent leurs nouveaux membres sur les principes qu'ils doivent connaître et qui constituent la charte de la Croix-Rouge.

J'ai mentionné aussi une création: Il s'agit de l'Institut Henry Dunant, constitué à la suite du Centenaire de la Croix-Rouge internationale en 1963, à Genève. L'avenir nous prouvera que ce lieu de rencontre, d'information, de souvenir et d'enseignement servira la cause de la Croix-Rouge et de la paix dans le monde et honorera notre pays. Il justifiera tous les efforts, les travaux et les peines que vous avez consentis pour atteindre ce but.

\*

Nous avons entendu tout à l'heure le magistral exposé de notre Président qui a le bonheur de terminer heureusement une activité de 14 ans de dévouement. J'ai tenté d'énumérer succinctement une partie de son œuvre, de vous démontrer, je l'espère, qu'il a bien mérité de la Croix-Rouge suisse.

*Applaudissant chaudement à la proposition qui lui était présentée, l'assemblée des délégués a conféré au Prof. A. von Albertini la distinction suprême de membre d'honneur de la Croix-Rouge suisse en témoignage de gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à notre Société, en faveur notamment, du développement du Service de la transfusion de sang.*

## L'avenir de la Croix-Rouge suisse

Sous le titre «*Considérations sur le développement à venir de la Croix-Rouge suisse*»\*, le Professeur Hans Haug, nouveau Président de la Croix-Rouge suisse, développa les pensées et les idées que lui inspire l'avenir de notre Société.

Ce fut ensuite au tour du représentant des Autorités fédérales, M. le Dr J.-P. Perret, vice-directeur du Service fédéral de l'Hygiène publique et de M. Samuel Gonard, président du Comité international de la Croix-Rouge, d'apporter leurs saluts et leurs vœux de la Croix-Rouge suisse. Tous deux se plurent à souligner les excellents rapports qui existent entre

\* Voir pages 10 et suivantes de cette édition.

la CRS, d'une part, et la Confédération et le CICR, d'autre part, en relevant combien cette collaboration est désirée et nécessaire.

La manifestation se termina par la présentation de deux films consacrés à l'activité que la Croix-Rouge suisse déploie sur le plan de l'entraide internationale, en l'occurrence en Grèce et au Vietnam.

*La prochaine assemblée ordinaire des délégués aura lieu à Zermatt, sous les auspices de la section de Brigade Haut-Valais qui, se faisant l'interprète de la population valaisanne, tient par ce geste à remercier la Croix-Rouge suisse dans son ensemble de l'aide apportée au Valais à l'occasion de l'épidémie de typhus de 1963 et de la catastrophe de Mattmark de 1965.*

## L'adieu à la Croix-Rouge suisse du professeur A. von Albertini

*Arrivé au terme de mon mandat présidentiel et au moment de prendre congé de vous tous, collaborateurs et amis de la Croix-Rouge suisse, qui m'avez soutenu, au cours des années passées, dans l'accomplissement de ma grande tâche, il me reste encore l'agréable devoir de vous remercier de votre collaboration et de votre inlassable activité. A ce propos, permettez-moi aussi de faire un bref rappel des prestations fournies en commun, au cours de mon mandat présidentiel de 14 ans, dans les divers secteurs d'activité de notre Institution et de relever les principaux événements et les innovations essentielles qui ont marqué ces dernières années.*

D'une manière générale, il m'est permis de dire que notre programme de travail se distingue tout particulièrement par sa diversité, tout en formant cependant une entité dont les différentes parties reposent sur les exigences morales et éthiques posées par les sept Principes fondamentaux de la Croix-Rouge internationale, qui sont dominés par la notion de l'humanité.

Je commencerai par les soins infirmiers, le domaine de travail qui m'a causé le plus de soucis tout au long de mon mandat. Comme il n'existe jusqu'ici aucune réglementation fédérale légale concernant la formation du personnel infirmier, la Croix-Rouge suisse devait combler une lacune. L'arrêté fédéral de 1951 concernant la Croix-Rouge suisse confirme le rôle que cette dernière jouait déjà auparavant pour le développement des soins aux malades, ainsi que la fonction qu'elle exerçait en matière de surveillance de la formation donnée dans les écoles qu'elle reconnaît. Entre 1954 et 1967, le nombre des diplômés en soins généraux, en hygiène maternelle et en pédiatrie et en soins psychiatriques qui sont délivrés annuellement a passé de 810 en 1954 à 1293 en 1967. Cette augmentation, toutefois, n'est de loin pas suffisante malgré les grands efforts fournis dans ce domaine et bien que ceux-ci aient certainement contribué à améliorer sensiblement la situation. Précisons à ce sujet qu'une augmentation de l'effectif du personnel soignant diplômé ne doit pas porter préjudice à la qualité de la forma-

*Cet adieu que le Président sortant a adressé à Engelberg, à l'Assemblée ordinaire des délégués des 25 et 26 mai dernier, étant destiné en fait à tous les membres, collaborateurs et amis de la Croix-Rouge suisse, nous nous plaignons à le reproduire ici à l'intention de nos lecteurs.*

*La Rédaction*

tion. L'existence des quatre branches de la profession: soins généraux, hygiène maternelle et pédiatrie, soins en psychiatrie et soins aux personnes âgées et aux malades chroniques prouve que les écoles s'efforcent bien de concevoir la formation selon la diversité des besoins. Le nouveau type d'écoles pour aides-soignantes a été introduit en 1961; à cette heure la CRS a reconnu 14 écoles de cette catégorie et le nombre des aides-soignantes diplômées s'élève à 793. Sur les 35 écoles en soins généraux reconnues par la Croix-Rouge suisse, deux, soit celles du «Lindenhof», à Berne, et de «La Source», à Lausanne, sont à considérer comme des écoles d'infirmières Croix-Rouge. Le «Lindenhof», une fondation de la CRS, a connu au cours de ses presque 70 ans d'existence, un essor particulièrement réjouissant. Les prestations de l'Ecole étaient déjà remarquables avant la construction du nouvel immeuble; depuis sa création et jusqu'en 1968, le «Lindenhof» a formé 2511 infirmières. La construction du nouveau Lindenhof a nécessité une mise de fonds importante, mais le résultat obtenu est à

tous égards réjouissant et le but principal auquel on visait, soit une plus grande capacité de l'école, est atteint. La «*Source*» qui s'intitule «Ecole romande d'infirmières de la CRS» entretient également des contacts étroits avec la CRS. La «*Source*» elle aussi a été rénovée il y a quelques années et la CRS a participé au coût des travaux. Notre Société nationale s'efforce toutefois également, dans la mesure de ses possibilités, d'aider les autres écoles suisses d'infirmières, en leur faisant notamment obtenir des contributions financières fédérales et cantonales. J'aimerais souligner tout particulièrement l'activité fructueuse de l'*Ecole supérieure d'infirmières et d'infirmiers de la Croix-Rouge*. Cette école de perfectionnement prépare des infirmières et infirmiers qualifiés à des postes dirigeants de directeurs, d'infirmières-chefs, de monitrices et d'infirmières ou d'infirmiers-chefs d'unités de soins. Cette école, qui a un siège à Zurich et un à Lausanne a fait ses preuves; elle contribue certainement beaucoup à la revalorisation de la situation du personnel soignant.

J'adresse un mot de remerciement aux autorités fédérales qui, au terme de l'arrêté fédéral pris le 24 septembre 1962, ont rendu possible l'octroi d'une aide aux écoles d'infirmières en soins généraux reconnues par la CRS. Nous exprimons aussi notre gratitude aux cantons qui, dès 1967, remettent à notre Institution une importante contribution pour le développement de l'activité qu'elle déploie en faveur des soins aux malades.

A côté des soins infirmiers professionnels, la Croix-Rouge suisse se préoccupe également de la formation de personnel non-professionnel, ceci dans le but de décharger les hôpitaux et le personnel soignant professionnel. Trois catégories de cours sont organisés avec succès: les cours élémentaires de soins au foyer, les cours de soins à la mère et à l'enfant et les cours d'auxiliaires-hospitalières. En 17 ans, ces différents cours

ont permis d'instruire quelque 50 000 personnes.

Un autre secteur de travail important et bien connu concerne l'*aide en cas de catastrophe*. Seule, une petite partie des désastres affecte notre pays, la majeure partie par contre concerne des pays de plusieurs continents. Au cours de mon mandat, la CRS, selon la statistique, est intervenue, en personnel et en matériel, à l'occasion de 79 catastrophes naturelles, 27 conflits armés et 17 autres situations d'urgence, soit à 123 reprises au total. Certaines de ces interventions se sont étendues sur plusieurs années et les frais engagés pour ces interventions se sont élevés à environ 55 millions de francs.

L'activité déployée par la CRS à l'étranger englobe: la remise de secours en cas de *catastrophes naturelles*, telles qu'inondations, tremblements de terre, avalanches, cyclones, éruptions volcaniques, et autres; l'apport d'une aide aux victimes de *troubles et de conflits armés*; la poursuite d'actions d'entraide en cas de *catastrophes provoquées par des causes techniques ou autres motifs*;

*une aide médicale dans les pays en voie de développement*.

Je ne puis entrer dans le détail de chaque cas particulier; tous nous ont occupés plus ou moins longuement et de manière plus ou moins intensive. Je ne citerai donc que quelques-unes de ces opérations qui se distinguent par leur durée et leur ampleur: L'*«action-Congo»*, c'est-à-dire la mise à disposition d'une équipe médicale de 20 membres en moyenne, affectée à l'Hôpital Kintambo, à Kinshasa-Léopoldville depuis 1960; la remise de secours aux victimes des graves *inondations d'Italie* en 1966; nos interventions à la suite des grands tremblements de terre survenus en Grèce, à Agadir, à Skopje, en Anatolie, en Sicile; la rupture du glacier de l'Allalin à Mattmark; les événements de guerre au Yémen, au Vietnam, au Proche-Orient; l'aide aux réfugiés de Hongrie, d'Algérie, du Tibet et la plus grande catastrophe due à un

facteur technique: l'empoisonnement par des huiles frelatées survenu au Maroc en 1959.

Nos actions de secours en cas de catastrophes et de conflits armés sont certainement le secteur de travail qui nous demande le plus d'efforts, soit psychologiquement, soit matériellement. La plupart des cataclysmes et des états de guerre nous mettent dans des situations d'urgence plus ou moins intenses. Si la souffrance et la misère sont souvent à peine supportables pour les sauveteurs, le bon Samaritain est cependant toujours heureux de pouvoir aider. Nous comprenons que de jeunes volontaires se mettent toujours à nouveau à notre disposition malgré toutes les difficultés et tous les dangers qu'ils rencontrent. C'est là une constatation réjouissante qui me touche toujours profondément. J'ai constaté à ce propos que ces jeunes secouristes sont animés par un véritable esprit Croix-Rouge. Il est bon que cet esprit continue de les animer et j'éprouve le besoin de leur adresser à tous les profonds remerciements de la Croix-Rouge suisse, au nom également des bénéficiaires directs de leur aide. J'exprime aussi ici ma gratitude à tous nos nombreux donateurs; eux aussi agissent dans l'esprit de la Croix-Rouge et contribuent, par leur obole, à adoucir le sort d'innombrables êtres humains dans le besoin. En outre, les autorités fédérales nous ont toujours accordé une aide financière importante, ce dont nous leur savons particulièrement gré.

La nouvelle *Centrale de matériel* inaugurée en 1965 a donné d'excellentes preuves de son efficacité. Elle a subi notamment l'épreuve du feu l'an dernier, dans le cadre de notre action d'entraide à l'Italie, action au cours de laquelle 165 wagons-marchandises ont été acheminés en Italie par chemin de fer.

La *Croix-Rouge de la Jeunesse* elle aussi a subi une évolution heureuse et le nombre des groupes, classes et écoles affiliés se monte actuellement à 6350. La Croix-Rouge de la Jeunesse a connu un grand essor à la

suite de l'institution de la Fondation «Casa Henry Dunant», à Varazze, rendue possible grâce au concours efficace des écoles professionnelles de Suisse, de leurs maîtres et de leurs élèves. Les jeunes apprentis suisses, en effet, ont rénové et transformé la grande maison de Varazze qui est maintenant devenue un beau centre de rencontre servant de lieu de séjour et de formation. L'autre action importante réalisée ces dernières années par la Croix-Rouge de la Jeunesse est l'acquisition de l'autocar pour handicapés, rendue possible grâce aux fonds recueillis par la jeunesse scolaire de notre pays. Cette action a suscité un grand retentissement, en Suisse comme à l'étranger où plusieurs véhicules similaires ont été acquis par des Sociétés sœurs.

D'autres prestations sont fournies dans le cadre de la *protection civile* et du *Service de la Croix-Rouge*. Il s'agit en premier lieu de recruter et d'instruire des volontaires qui doivent se mettre à disposition en temps de paix, de manière à être prêts à intervenir en cas de besoin. Le Service de la Croix-Rouge est indispensable au Service sanitaire de l'armée, auquel il fournit la totalité du personnel soignant féminin.

Concernant nos *relations avec les institutions auxiliaires*, je suis heureux de pouvoir communiquer que nous entretenons avec celles-ci une collaboration harmonieuse. Durant mon mandat, trois nouvelles institutions auxiliaires sont venues s'ajouter aux quatre premières, soit la Société suisse de sauvetage, la Garde aérienne suisse de sauvetage et l'Interassociation de sauvetage. Cette augmentation du nombre de ses institutions auxiliaires est très utile à la Croix-Rouge suisse en prévision de ses interventions en cas de catastrophe.

La *Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage* que nous avons créée en 1962 peut être considérée comme une heureuse institution; cette commission Croix-Rouge présidée par le Médecin-chef de la Croix-Rouge a réussi à obtenir

dans le domaine des mesures médicales de sauvetage une uniformité et une modernisation permettant d'éviter des états de tension inutiles entre les organisations intéressées.

Je n'aborderai ici que rapidement le *Service de la transfusion de sang*, car il est prévu de fêter au printemps 1969 la fin de la troisième étape du développement du Laboratoire central. Il est notoire que le Service de la transfusion de sang est une organisation qui s'étend à tout le pays. Le Service de la transfusion de sang ayant pris un extraordinaire essor — essor dont nous ne nous serions jamais imaginé l'ampleur —, nous sommes heureux et satisfaits d'avoir pu, malgré les rapides progrès enregistrés dans le domaine médico-biologique, dans la recherche fondamentale et dans le secteur de la chimie des protides, développer notre organisation de la transfusion de sang comme une pure organisation Croix-Rouge, tout en étendant une exploitation qui travaille en principe sans perte. Par ailleurs, nous avons réussi à tenir nos promesses à l'égard du peuple suisse, en préparant tous les moyens de transfusion nécessaires et l'ensemble des produits dérivés du sang connus à ce jour. Ceci n'a pu se révéler possible que parce que, dès le début, nous avons, à côté de la préparation de routine des moyens déjà connus, poursuivi dans tous les secteurs, des recherches intensives en particulier dans le domaine de la biochimie et de la chimie des protides, ceci en collaboration étroite avec l'Université de Berne, à laquelle nous sommes extrêmement reconnaissants des facilités qu'elle nous a accordées en l'occurrence. Sur le plan financier, la recherche est financée soit par nous, soit en partie par l'Industrie chimique suisse à laquelle nous adressons nos vifs remerciements.

A mon avis, il est réjouissant aussi que notre Service de la transfusion de sang travaille aussi bien pour la population civile que pour l'armée. Il est contractuellement tenu de fournir à l'armée une importante réserve de plasma desséché et de produits san-

guins de remplacement et procède aux examens de détermination des facteurs sanguins pour le compte de l'armée.

Le Service de la transfusion de sang repose sur le don volontaire et gratuit. Notre effectif actuel de 200 000 donneurs réguliers, ainsi que les nombreux donneurs occasionnels qui se mettent à notre disposition ont droit à toute la reconnaissance de la Croix-Rouge suisse.

Pour terminer, un mot encore au sujet de nos relations avec la *Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge* et le *Comité international de la Croix-Rouge*.

Nos rapports avec les deux organisations internationales de la Croix-Rouge étaient bons déjà au début de mon mandat. Deux facteurs toutefois ont contribué à les renforcer étroitement. Le premier a trait à l'accroissement déjà relevé du nombre des *catastrophes et des conflits* qui a entraîné des contacts plus nombreux, principalement avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, mais aussi avec le Comité international de la Croix-Rouge. Le second facteur fut le «*Centenaire*» de la *Croix-Rouge* de 1963, qui fut organisé en commun par les trois organisations Croix-Rouge ayant leur siège en Suisse. La préparation, le déroulement et la liquidation du «Centenaire» s'étendirent sur quatre ans et mirent à forte contribution les membres de la Commission et ses collaborateurs. Ces efforts ne furent pas vains et leur succès certain. Je crois que cette importante manifestation a sous toutes ses formes, marqué un jalon dans l'histoire de la Croix-Rouge. Un souvenir durable de la commémoration du Centenaire est la fondation, due à notre initiative, de l'*Institut Henry Dunant*, à Genève qui se consacrera en première ligne à l'étude théorique du patrimoine idéologique de la Croix-Rouge. L'Institut a été créé il y a deux ans et a commencé son travail sous une direction très qualifiée.

Ainsi s'achève la rétrospective de ces 14 dernières années.